



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALSACE

Bulletin technique de la Chambre d'Agriculture d'Alsace

N° 2 - Décembre 2011

Bonjour à tous. Au sommaire de ce 2^e flash : quelques rappels utiles sur l'acide oxalique et une présentation des conséquences inattendues d'une belle saison apicole : un certain nombre d'apiculteurs s'inquiètent de la capacité de leurs colonies à passer l'hiver ou encore de l'efficacité des traitements anti-varroas pratiqués. Attention également à la consommation accélérée des réserves (beaucoup d'apiculteurs placent déjà du candi sur leurs colonies).

Ce « FLASH'ABEILLES » paraît de façon irrégulière, en fonction du besoin de vous apporter une information rapide. Pour le recevoir (gratuitement et par e-mail), inscrivez-vous auprès du technicien apicole : a.ballis@haut-rhin.chambagri.fr

Acide Oxalique : attendez le bon moment !

Rappel réglementaire : L'acide oxalique est classé en annexe II, substance n'étant pas soumise à une LMR (Limite Maximale de Résidus) compte tenu du risque négligeable de cette substance sur le consommateur. **Toutefois l'acide oxalique est classé dans les substances vénéneuses et ne peut donc être utilisé sans ordonnance.** Un vétérinaire peut prescrire ce traitement, sous sa responsabilité, à condition que l'apiculteur ait déjà utilisé en premier traitement les médicaments ayant une AMM. La préparation doit alors être fabriquée par le vétérinaire prescripteur ou par un pharmacien (avec l'ordonnance précisant la posologie).

L'acide oxalique permet de compléter l'action des traitements anti-varroas à base de thymol (Thymovar®, ApilifeVar®, ApiGuard®, agréés en A.B.) ou de fluvalinate (Apistan®), afin de s'assurer que les colonies débiteront l'année dans les meilleures conditions possibles (voir lien en fin d'article).

Parmi les différentes méthodes d'application possibles de l'acide oxalique, la méthode « par dégouttement » nous semble préférable aux autres (celle-ci étant plus rapide et plus facile à appliquer, tout en étant moins dangereuse pour l'apiculteur). Elle consiste à appliquer un sirop de sucre 50/50 (tiède) contenant de l'acide oxalique, directement sur les abeilles (le Centre Suisse de Recherches Apicoles conseille une concentration de 35g d'acide oxalique par litre de sirop, avec une application de 5ml par ruelle (ou « inter- cadre ») occupée par les abeilles (soit entre 30 ml, pour une petite colonie, et 50 ml pour une colonie forte). Ne pas dépasser ces doses (risques pour les abeilles) !

Rappelons que, pour être efficace, deux conditions doivent être respectées :

- 1) **Une absence totale de couvain.**
- 2) **Une température extérieure de 7 à 10°C**



L'utilisation d'acide nécessite un matériel de protection adapté.

Une absence totale de couvain : L'efficacité de cette application est supérieure à 95% contre les varroas phorétiques (= les varroas sur les abeilles adultes). En présence de couvain, l'efficacité chute en dessous de 50% ! Il est donc très important de suivre les périodes où les colonies sont susceptibles d'être en arrêt de ponte. De façon générale, nous conseillons les 2 dernières semaines de l'année (la reprise de la ponte est à craindre dès janvier, en raison de l'allongement de la durée du jour). Certaines abeilles (type Buckfast) maintiennent la ponte au point de compromettre ce type de traitement !

Une température extérieure de 7 à 10°C : Il est très important que les abeilles soient légèrement dégrappées. Plusieurs apiculteurs ont signalé un

FLASH'ABEILLES

manque d'efficacité lorsque l'acide oxalique est appliqué lors de basses températures. Des essais réalisés en Rhône-Alpes confirment ces observations. Remarque : ouvrir une ruche à cette température a peu d'incidence sur la colonie, d'autant plus qu'on agit vite et qu'on ne manipule aucun cadre.

Dans l'idéal, il est souhaitable qu'il n'y ait pas trop de vents.

Note : il existe sur le marché différentes qualités d'acide oxalique, selon son degré de pureté. Toutes semblent convenir.

Pour plus de détails sur l'efficacité des traitements au thymol, lire les résultats d'essai 2010 sur la page apicole : http://www.bas-rhin.chambagri.fr/fileadmin/documents/Elevage/Apiiculture/Resultats_essais/Comparaison_Thymovar_ApiLifeVar.pdf

L'efficacité des lanières Apivar® est confirmée

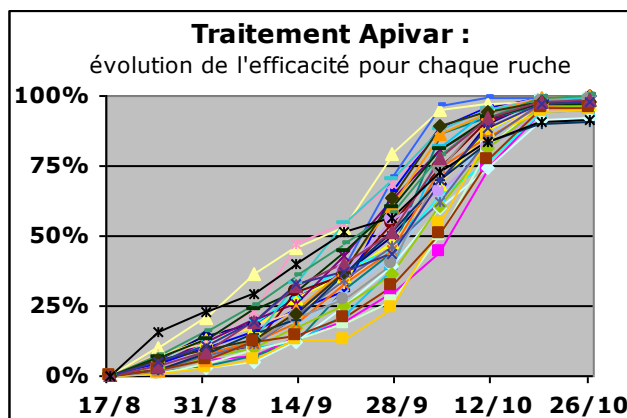
Cette année, le rucher expérimental (44 ruches) à été dévolu à une évaluation de l'utilité des flashes d'acide formique pour le contrôle du Varroa, ainsi qu'au contrôle de l'efficacité des lanières Apivar®.

Voici un premier point sur nos essais, concernant l'efficacité de l'Apivar®, alors que les derniers comptages (de contrôle) viennent tout juste d'être effectués :

En moyenne, nous avons constaté la chute de 5 300 varroas par colonie pendant le traitement Apivar®, traitement dont l'efficacité a éliminé 97.2 % des varroas présents.

De légers écarts ont été observés entre les ruches (cf. graph.), mais tous les traitements sont satisfaisants, avec plus de 95% d'efficacité pour 26 colonies et une efficacité entre 90 et 95% pour 6 colonies.

Le graphique ci-contre nous montre le délai nécessaire pour éliminer les parasites : au bout de la 6^e semaine de mise en place, il reste encore la moitié de la population de varroas.



Il est donc important de ne pas mettre en place ces traitements trop tardivement dans la saison !

Il est également utile de repositionner les lanières au milieu de la grappe (le traitement fonctionne par contact).

Second point important : **dans le rucher expérimental, plusieurs colonies se sont effondrées aux alentours de la fin octobre** (voir article suivant).

Mortalités et affaiblissements d'automne

Plusieurs apiculteurs nous ont fait part de phénomènes anormaux, observés en fin de saison. Des phénomènes identiques ont été observés sur notre rucher expérimental (pour une partie du rucher seulement) :

- dépopulation rapide, sur environ 14 jours de temps
- effondrements de colonies (ou pillage)
- renouvellement de « reines de l'année »

Une fois l'effondrement constaté, il n'est plus aisé de comprendre l'origine de ce phénomène (les symptômes de différentes maladies « opportunistes » peuvent alors être retrouvées, voir photos). Cependant, le suivi régulier effectué au cours de la saison sur les colonies du rucher nous apporte certains éléments :

- Les colonies atteintes présentaient des « chutes naturelles » supérieures à 1 varroa/jour, au mois de mai ! A l'inverse, aucune des colonies ayant présentées des chutes inférieures à 1 varroa/jour, en mai, n'a subit d'effondrement.



Cadre d'une ruche effondrée à l'automne. Le couvain présente les symptômes de différentes infections opportunistes

- Toutes les colonies atteintes affichaient des « chutes naturelles » **de une à plusieurs dizaines de varroas/jour, lors de la mise en place des lanières Apivar® (mi-août)** ! Les symptômes de la Varroase commençaient alors seulement à faire leur apparition.

Insistons sur le fait que, lorsque l'apiculteur fait les premières observations visuelles (abeilles aux ailes atrophiées, larves mortes, nymphes mortes, têtes sorties de l'alvéole, langues tirées, etc.), cela signifie que l'infestation a déjà atteint un niveau critique depuis au moins 3 semaines (et entre temps, la population Varroa a encore augmenté) ! Inutile donc de se baser sur l'observation directe de varroas sur les abeilles adultes (on les appelle les **varroas phorétiques**) pour déterminer l'infestation ou encore l'urgence d'un traitement : selon la dynamique de la colonie, entre 60 et 90% des varroas sont cachés dans le couvain. Quant aux varroas phorétiques, ils sont souvent cachés entre les tergites de l'abdomen de l'abeille : vous ne verrez de varroas sur les abeilles que lorsque l'infestation sera déjà trop importante.

L'observation de symptômes de la Varroase, alors même que les traitements sont en place, n'est pas à rapprocher d'une baisse d'efficacité du médicament. Cela indique plutôt que ces colonies étaient déjà trop infestées avant le traitement.

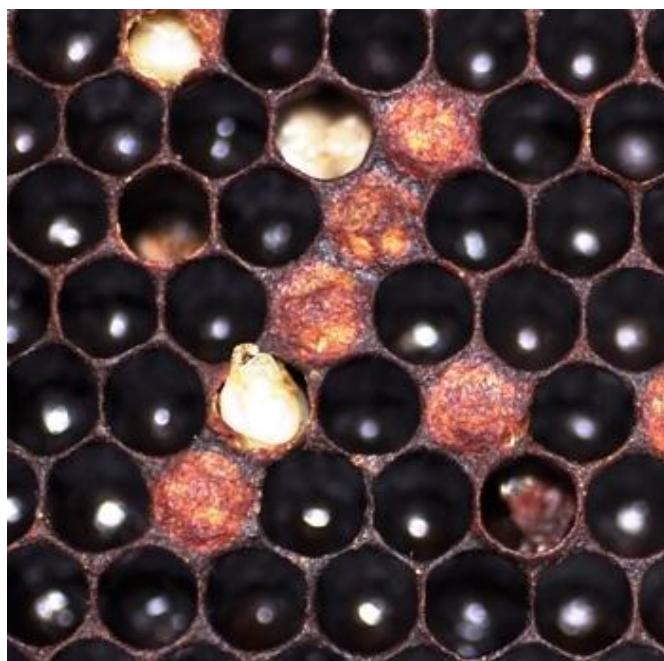
Bien qu'efficace, le traitement arrive trop tard : le couvain a déjà trop souffert pour permettre aux colonies de « se refaire » avant l'hiver. L'« onde de choc » de l'infestation se ressent en effet pendant plusieurs semaines après la mise en place des lanières (au moins le temps d'un cycle de couvain et jusqu'à 60 jours selon certains auteurs). C'est les cycles de couvain suivants qui seront protégés par le traitement !

L'an dernier déjà, les visites effectuées sur des ruchers ayant subi ces phénomènes avaient souligné

l'existence d'une forte infestation Varroa (associée à des traitements varroas insuffisants ou trop tardifs). Rappelons que, jusqu'à cet épisode d'effondrement, les colonies ne montraient pas de signes évidents d'infestation: les varroas peuvent longtemps passer inaperçu, même s'ils sont nombreux et que les abeilles souffrent déjà !

Sur notre rucher expérimental, **le suivi des chutes naturelles** nous avait mis la « puce à l'oreille » (nous connaissions les ruches les plus infestées). Ce type de suivi est très utile, par exemple pour décider de l'opportunité de poursuivre une miellée tardive : cela permet d'évaluer si l'on peut se permettre de retarder la mise en place des traitements (ce qui n'était certainement pas le cas cette année).

A. Ballis



Détails d'un cadre d'une ruche effondrée à l'automne : Larves mortes, brunâtres mais non filantes (virose et infections secondaires)

Rappels sur la Varroase

La Varroase (ou varroose) est l'ensemble des symptômes entraînés par l'infestation Varroa. Parmi ceux-ci, citons : les abeilles naissantes aux ailes déformées et/ou à l'abdomen raccourci (typique), le couvain « en mosaïque », les larves cannibalisées, les varroas visibles (sur les abeilles adultes) ou encore, chez l'abeille d'hiver, l'atrophie des corps gras indispensables à l'hivernage. La Varroase favorise également le développement de nombreuses infections secondaires (viroses, nosérose, etc.).

Ces symptômes réduisent le nombre d'abeilles naissantes viables et causent à terme l'effondrement de la colonie. Pendant le stade précoce de l'infestation, les abeilles souffrent déjà (baisse de la durée de vie et des capacités immunitaires), sans pour autant présenter de symptômes visibles.



Informations Diverses

✓ Le Haut-Rhin se dote d'un nouvel arrêté préfectoral.

Le nouvel arrêté préfectoral relatif aux emplacements de ruches (applicable dès aujourd'hui dans le département 68) est moins restrictif que le précédent : il reprend la distance légale entre les ruchers et la voie publique ou les propriétés voisine (10 mètres minimums) et précise que cette distance peut être abaissée à 5m seulement si les propriétés voisines sont des bois, landes, friches, champ ou des pâturages. La dérogation « mise en place d'une palissade » est maintenue.

L'arrêté complet est disponible sur http://www.bas-rhin.chambagri.fr/fileadmin/documents/Elevage/Apiculture/Veille_reglementaire/2011_AP_Emplacements_ruches_dep68.pdf

✓ Dates à retenir :

L'AG de la fédération 67 et du GDSA 67 se tiendra **dimanche le 22 janvier 2012** à partir de 8h30 au Foyer Saint Nicolas 4, impasse Notre Dame à Mundolsheim.

✓ Cycles de formations apicoles : les dates

Voici les dates retenues pour les interventions du technicien auprès des apiculteurs « de loisir ». Les lieux ont été répartis sur le territoire le plus équitablement possible. Le premier cycle abordera les maladies des abeilles.

1. thème "SANITAIRE - MALADIE DES ABEILLES"

		Lieux	Salle	Dates prévues	
BAS-RHIN	1	Strasbourg	Chambre d'Agriculture (Salle de séance) 2 route de Rome - Schiltigheim	Samedi 21 janvier	14h
	2	Saverne	Restaurant Gross 18 rue Zorn - Schwindratzheim	Samedi 11 février	14h
	3	Obernai	Lycée Agricole (Salle de permanence) 44 bld de l'Europe - Obernai	Samedi 18 février	14h
	4	Haguenau	Surbourg - Salle communale	Vendredi 17 février	19h
	5	Châtenois	Maison de l'Apiculture de Châtenois	Vendredi 24 février	14h
HAUT-RHIN	1	Ribeauvillé	Salle située à l'arrière de la Mairie	Vendredi 27 janvier	19 h
	2	Colmar	Chambre d'Agriculture (Salle 1, Rdc) 11 rue Jean Mermoz - Sainte Croix en Plaine	Vendredi 20 janvier	19 h
	3	Mulhouse		Samedi 14 janvier	14 h
	4	Sierentz	Au rucher école de Sierentz en direction de Mulhouse, face à l'hyper marché U	Samedi 04 février	14 h
	5	Guebwiller		Vendredi 03 février	19 h
	6	Altkirch	Restaurant LA COURONNE 9, rue Steinsoultz - CARSPACH –	Vendredi 10 février	19 h

2. thème « ELEVAGE DES REINES »(formation théorique en salle)

	Lieux	Salle	Dates prévues	
BAS-RHIN	1	Strasbourg	Chambre d'Agriculture (Salle de séance) 2 route de Rome - Schiltigheim	Vendredi 27 avril 19h
	2	Saverne	Restaurant Gross 18 rue Zorn - Schwindratzheim	Samedi 28 avril 14h
	3	Obernai	Lycée Agricole (Salle de permanence) 44 bld de l'Europe - Obernai	Vendredi 04 mai 19h
	4	Haguenau	Surbourg - Salle communale	Samedi 05 mai 14h
	5	Châtenois	Maison de l'Apiculture de Châtenois	Vendredi 11 mai 19h
HAUT-RHIN	1	Ribeauvillé	Salle située à l'arrière de la Mairie	Jeudi 05 avril 19 h
	2	Colmar	Chambre d'Agriculture (Salle 1, Rdc) 11 rue Jean Mermoz - Sainte Croix en Plaine	Samedi 07 avril 14 h
	3	Mulhouse		Samedi 14 avril 14 h
	4	Sierentz	Au rucher école de Sierentz en direction de Mulhouse, face à l'hyper marché U	Vendredi 13 avril 19 h
	5	Guebwiller		Samedi 21 avril 14 h
	6	Altkirch	Restaurant LA COURONNE 9, rue Steinsoultz - CARSPACH –	Vendredi 20 avril 19 h

Pour aller plus loin

✓ Dictionnaire apicole multilingue <http://www.altigoo.com/spip.php?page=lexique>

Pour les plus curieux d'entre vous, le site altigoo.com propose un dictionnaire apicole multilingue (français, anglais, espagnol, allemand, italien). Pour la version française, il est possible également d'accéder à un dictionnaire en ligne, pour obtenir des définitions précises (en double-cliquant sur le mot concerné). De quoi lire les articles étrangers cet hiver ...

✓ Traces d'OGM dans le miel

En septembre dernier, la Cour de justice de l'Union européenne décidait que du miel contenant du pollen de maïs OGM MON810 ne pouvait être commercialisé faute d'autorisation de ce pollen dans le miel. La possible contamination des miels par des pollens OGM suscite beaucoup de réactions. Toute la filière semble mobilisée sur une position commune. Rappelons qu'actuellement, aucune décision n'a été prise.

En attendant de voir évoluer la situation, je me permets de vous proposer un lien vers une analyse que je juge intéressante : http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/1/39/38/37/Pollen-OGM-miel_MA-Hermitte_21-nov-2001.pdf

✓ Colza Cruiser OSR

Suite aux nombreuses questions posées au ministère de l'agriculture concernant l'autorisation du Cruiser OSR sur les cultures de colza, une réponse officielle est publiée.

Cliquez ici pour y accéder : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-116158QE.htm>

Alexis BALLIS - Conseiller Technique Apicole - Service Elevage
Chambre d'Agriculture Régionale d'Alsace
Tél. : 03 89 20 97 46 - a.ballis@haut-rhin.chambagri.fr

Pour tous renseignements complémentaires, contactez notre technicien apicole.

En cas de problèmes particuliers sur leurs exploitations, les exploitants professionnels et les cotisants solidaires à la MSA (>50 ruches) peuvent solliciter gratuitement une visite du technicien, dans la limite d'une visite par exploitation et par an.